

Grains de sagesse, Miettes de bon sens

La récolte au 1er octobre. Voir page 681

Le sucre monte.—Les raffineurs le vendent, en effet, \$1.35 de plus les cent livres qu'en août dernier. Logiquement le prix du miel devrait s'accroître dans les mêmes proportions.

Les longues soirées d'automne.—Rien pour les égayer comme la lecture du "Terroir", la désormais grande et luxueuse, et la plus canadienne, la plus terroir de nos revues. Le prix de l'abonnement en reste pourtant le même: \$2.00 par an. Adresse: **Le Terroir**, Québec. Surtout procurez-vous le numéro de septembre. Coût: 20cts.

Bien mérité.—A Québec, ces jours derniers, le recorder a condamné à \$300 d'amende ou à un mois de prison un chauffeur trouvé en état d'ivresse dans l'exercice de ses fonctions; un autre, pour délit identique, à \$200 ou vingt jours. "Sentences bien méritées," dit le public, qui en a assez de ces gens qui exposent la vie de leurs semblables, tout comme la leur.

Elections.—Quatre élections partielles auront lieu dans la Province, le 22 courant, aux fins d'élire des députés à la Législature, pour les comtés suivants: Abitibi, Brome, Richmond et Yamaska, pour re placer respectivement, l'honorable J.-E. Perreault, démissionnaire (qui a opté pour Arthabaska); MM. G. Denault et W. R. Oliver, décedés, et J.-E. Quellet, nommé au Conseil législatif.

Les nominations auront lieu mardi, le 15 courant.

Les nôtres aux Etats-Unis.—D'après les statistiques de Washington, le nombre de personnes d'origine canadienne résidant aux Etats-Unis est de 2,229,276.

Si le Canada s'était donné plus de peine pour garder les siens chez lui, il n'aurait pas tant besoin de recourir aujourd'hui à l'immigration européenne, qui nous coûte si cher et ne donne pas toujours satisfaction, hélas!

Azor et Médor à la gloire. (1) L'exposition canine annuelle de Québec a eu lieu les 3 et 4 courant, au Manège militaire. Elle a réuni 150 sujets de races et de taille les plus diverses. Un molosse pesait près de 200 lbs, et un tout petit toutou guère plus de 2 lbs! Tous étaient remarquablement bien préparés; aussi les rubans ont été nombreux.

Que les aviculteurs mettent autant de soin à "fourbir" leurs sujets pour la prochaine exposition d'hiver et le Manège aura vu cette année deux beaux concours d'animaux.

La terre tremble à Québec.—Samedi, 3 octobre, vers 6.30 h. a. m., un léger mouvement sismique a été noté par plusieurs résidents de Québec.

Au cas où il prendrait fantaisie au phénomène de s'étendre jusqu'à la campagne, nos abonnés feraient mieux de jeter tout de suite un coup d'œil sur la bande du journal qui porte, avec leur adresse, la date où échoit leur abonnement. Ils sont priés, surtout, de solder le prix de leur abonnement avant la prochaine secousse.

Dindons et Ipecac.—A la demande de correspondants, nous répétons la formule de l'emploi de désinfectants et de l'ipeccac, en vue de la prévention de la maladie chez les dindons: 1o Laver le parquet avec de l'eau contenant trois (3) onces d'acide sulfurique par pinte d'eau; 2o Labourer légèrement les cours à volailles et y épandre 3 onces de couperose (sulfate de fer) par verge carrée; 4o Donner deux fois par semaine une cuillerée à thé d'ipeccac dans la pâtée de dix dindons, c'est-à-dire une cuillerée de la drogue par dix dindons.

MISE EN CONSERVE DES TOMATES.—(Brève réponse à une question reçue trop tard pour prendre sa place dans le **Panier aux lettres**). Puisque vous vous servez de canistres en ferblanc et d'une sertisseuse, 1o. Ebouillantez et pelez vos tomates tel qu'indiqué dans notre édition du 13 septembre, page 612 et suiv. 2o. Remplissez le plus possible vos canistres avec les tomates, ajoutez-y une pincée de sel, etc., 3o. Fermez complètement au moyen de la sertisseuse; 4o. Faites bouillir de 22 à 25 minutes; 5o. Retirez les canistres et plongez-les dans de l'eau froide; 6o. Conservez en lieu convenable.

(1) Azor et Médor sont des noms populaires de chien en France. Ils valent mieux que "Boul" et "Papé", lesquels ne sont d'ailleurs qu'une corruption des mots anglais bull (mâle de mammifère) et puppy (tout jeune chien).

Matériaux pour poulailler de 50 poules. (Voir page 677).

4 soles	longueur: 15 pds 3.. x 6.....	90 pieds
6 lambourdes	" 15 " 2.. x 6.....	90 "
3 pièces-appui	" 15 " 2.. x 5.....	25 "
170 colombages 2.. x 3.....	84 "
3 poteaux d'appui 3.. x 3.....	36 "
6 chevrons	longueur: 18 pds 2.. x 5.....	90 "
5 juchoirs	" 6 " 3.. x 2.....	90 "
2 pièces	" 6 " 2.. x 2.....	4 "
Planches brutes pour plancher		540 "
Planches bouvetées, couvertures, contour et plate-formes		625 "
Papier à couverture (pieds carrés)		325 "
Papier goudronné (pieds carrés)		250 "
Tôle pour cadres en coton et avant de juchoirs : 9 vgs carrées.		

Les prochaines élections partielles nous remémorent qu'en pareilles circonstances il s'est trouvé des candidats qui, pour n'avoir pas rempli, qu pour avoir mal rempli leur bulletin de présentation ont vu leurs noms automatiquement écartés de la liste des concurrents. Cette sanction—juste fruit de leur négligence ou de leur inattention—outre qu'elle leur causait à eux-mêmes une grande déception et humiliation, valait aussi à leurs partisans beaucoup d'ennuis et de déboires. Par malheur, ces concurrents distraits ou négligents ne sont pas les seuls dans la province, et ailleurs.

Tout dernièrement, le secrétaire d'une société d'agriculture de comté faisait défilé devant nos yeux une centaine de formules, prétendues bien remplies, destinées à demander l'inscription et la classification des exhibits que les signataires entendaient produire à l'expositoin annuelle de la dite société d'agriculture. Or quelques-uns de ces blancs-seings ou formules n'étaient pas même signés, ne portaient aucun nom de personnes, ni aucune adresse. D'autres, en plus grand nombre, n'étaient remplis qu'à demi, ou fort mal remplis. De là déceptions, désarroi, pertes de temps et d'argent, sans compter les multiples ennuis qu'attirent, en particulier, aux secrétaires des expositions, cette coupable insouciance, car on va parfois jusqu'à accuser, avec colère et conviction, le secrétaire de la société d'avoir négligé ses devoirs si l'exhibit insuffisamment décrit, ou dont il ne peut trouver la provenance n'apparaît pas à la liste des concurrents.

Il est assez étrange de constater qu'en plein XXème siècle, dans la province de Québec, où pratiquement tout le monde sait lire et écrire, on ne puisse remplir convenablement, signer et adresser une très simple formule de quatre courtes colonnes surmontés des mots non moins simples de : **classe, numéro, nombre de têtes** (de bétail), **adresse**.

Encore plus étonnant que l'on oublie de signer, tout comme si le secrétaire de l'exposition était sorcier et pouvait du coup deviner à qui le coq, à qui le veau, à qui le bélier, à qui le taureau!

Nous suggérons qu'à l'école primaire on habitue les jeunes élèves à remplir des formulaires du genre, et qui ont rapport aux affaires qu'ils auront plus tard à conduire.

La manie du maraudage et ses dangers

Du "Bulletin de la Ferme" du 27 septembre.

De "L'Événement" du 6 octobre.

Aujourd'hui tel enfant qui ne soustrairait pas un sou de cuivre au voisin, fut-il sûr de ne pas être vu, ira de cœur joie, sans scrupule aucun, dérober pour cinq dollars valant de fruits sur la propriété du même voisin, et, éventuellement, lui causer des dommages pour vingt-cinq autres dollars... ?

Les parents sont responsables devant Dieu et devant les hommes des actes de leurs enfants mineurs. Donc ils ont le devoir de la surveillance et de la formation morale, et tout particulièrement de cette partie de la morale qui concerne le respect dû au bien d'autrui, le droit de ce dernier au fruit de son travail, droit reconnu même par les païens et les barbares.

Quant aux adultes, aux invétérés du maraudage, c'est-à-dire du vol, les lois du pays y pourvoient également.

Que la communauté y recoure et les applique, ces lois.

N'attendons pas que le cultivateur, fatigué d'être lésé dans ses droits, délaisse une si belle et si utile culture que celle des fruits, ou, qu'irrité à l'extrême de se voir ainsi frustré par quelques malandrins du fruit de ses peines et de ses sueurs, il se décide à exercer lui-même une justice qui serait par trop sommaire, parfois aveugle et terrible, peut-être.

Ce serait là un malheur, un grand malheur, que la société a d'ores et déjà le devoir—impérieux et strict—de prévenir.

C. L'Habitant.

Une jeune fille, partie pour cueillir des fraises l'été dernier, s'en allait en se dandinant avec son petit panier, quand, tout à coup, un individu surgit et lui asséna un coup de gourdin sur le corps. La scène se passait au Grand Bergeronnes, dans le Saguenay. L'assaillant frappa parce que la jeune fille était sur sa terre en train de lui voler ses fraises.

—"Et ce n'est pas assez de m'avoir volé mes fraises", s'écria-t-il hier, en Cour supérieure, "voilà maintenant qu'elle me réclame \$500 de dommages".

—"En effet", répond la jeune fille par son avocat. "Vous n'aviez aucun droit de me frapper et surtout de le faire aussi brutalement. Je dus rester 42 jours au lit, souffrant des blessures que vous m'avez infligées. Le curé lui-même a déclaré que c'était épouvantable".

La cause devait se plaider aux Grandes Bergeronnes, mais on l'a transférée à Québec, de consentement mutuel. On craignait des manifestations là-bas.

Sa Seigneurie le juge Blaise Letellier entendait, hier, le procès pour \$250 que réclame la jeune fille.

Le propriétaire des fraises prétend que la jeune fille lui dérobait constamment toutes sortes de petits fruits et qu'elle se servait de tous les trucs pour lui filouter les produits de son jardin. A bout de patience, il décida de la corriger. L'affaire a été prise en délibéré.